

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EDC\*HCl**

Date de révision: 26.08.2020

Code du produit: RL-1022

Page 1 de 14

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

EDC\*HCl

**Autres désignations commerciales**

N-Ethyl-N'-(3-diméthylaminopropyl)carbodiimide hydrochloride  
N'-(ethylcarbonimidoyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine monohydrochloride  
1,3-Propanediamine, N'-(ethylcarbonimidoyl)-N,N-diméthyl-, monohydrochloride  
1-(3-(Diméthylamino)propyl)-3-ethylcarbodiimide hydrochloride  
1-(3-Diméthylaminopropyl)-3-ethylcarbodiimide HCl  
1-(3-Diméthylaminopropyl)-3-ethylcarbodiimide Hydrochloride [Coupling Agent for Peptides Synthesis]  
1-(3-diméthylaminopropyl)-3-ethylcarbodiimidehydrochloride  
1-Ethyl-3-(3-diméthylaminopropyl)carbodiimide HCl  
3-(ethyliminométhylèneamino)-N,N-diméthyl-propan-1-amine hydrochloride  
3-(Ethyliminométhylidèneamino)- N,N-diméthyl-propan-1-amin Hydrochlorid  
3-(ethyliminométhylidèneamino)-N,N-diméthylpropan-1-amine hydrochloride  
EDAC hydrochloride  
N'-(Ethylcarbonimidoyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine HCl  
N'-(ethylcarbonimidoyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine monohydrochloride  
N-(3-Diméthylaminopropyl)-N'-ethylcarbodiimid, Monohydrochloride  
N-(3-Diméthylaminopropyl)-N'-ethylcarbodiimide hydrochloride  
N-[3-(diméthylamino)propyl]-N'-ethylcarbodiimide hydrochloride  
N-[3-(diméthylamino)propyl]-N'-ethylcarbodiimide hydrochloride (1:1)

Nom de la substance:	EDC*HCl
Abreviations:	EDAC, WSC
Numéro d'Enregistrement	01-2120762851-50-XXXX
REACH:	
N° CAS:	25952-53-8
N° CE:	247-361-2

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produit chimique de laboratoire. Fabrication de la substance

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Iris Biotech GmbH	
Rue:	Adalbert-Zoellner-Straße 1	
Lieu:	D-95615 Marktredwitz, Germany	
Boîte postale:	568	
	D-95605 Marktredwitz, Germany	
Téléphone:	+49 9231 97121 0	Téléfax: +49 9231 97121 99
e-mail:	info@iris-biotech.de	
Interlocuteur:	Compliance Department	Téléphone: +49 9231 97121 0
e-mail:	sds@iris-biotech.de	
Internet:	www.iris-biotech.de	
Service responsable:	Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0)89 19240 (CENTRE ANTIPOISON München: 24 h)**Information supplémentaire**

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 24 h (CENTRE ANTIPOISON München)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EDC\*HCI**

Date de révision: 26.08.2020

Code du produit: RL-1022

Page 2 de 14

**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Toxique par contact cutané.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger  
**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H311	Toxique par contact cutané.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver Mains soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EDC\*HCl**

Date de révision: 26.08.2020

Code du produit: RL-1022

Page 3 de 14

	malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:
P361+P364	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un lieu d'élimination approuvé.

**Conseils supplémentaires**

Attention - Substance non encore testée complètement.

**2.3. Autres dangers**

Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**
**Caractérisation chimique**

N-Ethyl-N'-(3-diméthylaminopropyl)carbodiimide hydrochloride

 Formule: C<sub>8</sub>H<sub>17</sub>N<sub>3</sub>\*HCl

Poids moléculaire: 155,24\*36,45 g/mol

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
25952-53-8	EDC*HCl			<= 100 %
	247-361-2		01-2120762851-50-XXXX	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H311 H302 H315 H319 H334 H317 H373 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
25952-53-8	247-361-2	EDC*HCl	<= 100 %
	dermique: DL50 = >200 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500 mg/kg		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EDC\*HCI**

Date de révision: 26.08.2020

Code du produit: RL-1022

Page 4 de 14

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée disponible

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Sable.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>). Chlorure d'hydrogène (HCl).

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Utiliser un équipement de protection individuel

En cas d'incendie: évacuer la zone.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EDC\*HCl**

Date de révision: 26.08.2020

Code du produit: RL-1022

Page 5 de 14

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Éviter la formation de poussière.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13 Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière.

Assurer une aération suffisante.

Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une aération suffisante. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Manipuler et stocker le contenu sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.

Protéger des radiations solaires directes. Photosensibilité.

température de stockage: +2°C - +8°C

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**EDC\*HCl**

Date de révision: 26.08.2020

Code du produit: RL-1022

Page 6 de 14

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
25952-53-8	EDC*HCl		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1,64 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	1,64 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,467 mg/kg p.c./jour

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
25952-53-8	EDC*HCl	
Eau douce	0,005 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,46 mg/l	
Eau de mer	0 mg/l	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l	

**Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Utilisation de vêtements de protection. Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EDC\*HCI**

Date de révision: 26.08.2020

Code du produit: RL-1022

Page 7 de 14

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter une introduction dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc/ blanchâtre
Odeur:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif:	non déterminé

**Testé selon la méthode****Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	105 - 115 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible

**Inflammabilité**

solide/liquide:	non déterminé
gaz:	non applicable

**Dangers d'explosion**

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible

**Température d'inflammation spontanée**

solide:	non déterminé
gaz:	non applicable

Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
-------------------------------	--------------------------

**Propriétés comburantes**

Aucune donnée disponible

pH-Valeur:	6.0 - 8.0	50 g/l
Viscosité dynamique:	non applicable	
Viscosité cinématique:	non applicable	
Durée d'écoulement:	non applicable	
Hydrosolubilité:	1000 g/L	

**Solubilité dans d'autres solvants**Soluble dans: Chloroforme, DCM, Alcools.  
insoluble dans: Diéthyléther, n-hexane

Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: -2,98 (20 °C)
Pression de vapeur: (à 20 °C)	1,33 hPa
Densité:	1,04 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EDC\*HCl**

Date de révision: 26.08.2020

Code du produit: RL-1022

Page 8 de 14

**9.2. Autres informations**
**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en solvant: non déterminé

Teneur en corps solides: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

**Information supplémentaire**
**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée disponible

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger de l'humidité.

Conserver à l'écart de la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants, fortes.

Acide fort

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

 En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>). Chlorure d'hydrogène (HCl).

**Information supplémentaire**

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**
**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

**Toxicité aiguë**

Toxique par contact cutané.

Nocif en cas d'ingestion.

DL50: intraveineuse: Souris: 56 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
25952-53-8	EDC*HCl				
	orale	DL50 500 mg/kg	Rat féminin		OCDE 423
	cutanée	DL50 >200 mg/kg	Rat masculin/ féminin		OCDE 402

**Irritation et corrosivité**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EDC\*HCl**

Date de révision: 26.08.2020

Code du produit: RL-1022

Page 9 de 14

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Corrosion cutanée/irritation cutanée:  
Résultat Peau - Lapin, Résultat: Irritation sévère de la peau  
OCDE 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
yeux - Lapin.  
Résultat Provoque une sévère irritation des yeux.  
OCDE 437

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
(EDC\*HCl)  
Peut provoquer une allergie cutanée. (EDC\*HCl)  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:  
cellules malignes de souris  
Peut provoquer une allergie cutanée. OCDE 429

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Cancérogénité:  
IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Mutagénicité sur les cellules germinales:  
Rat - masculin  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction: Aucune donnée disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Aucune donnée disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (EDC\*HCl)  
par voie orale: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. - appareil digestif

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange. Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: propriétés nuisibles à la santé.

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

RTECS: FF2200000  
Attention - Substance non encore testée complètement.  
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EDC\*HCl**

Date de révision: 26.08.2020

Code du produit: RL-1022

Page 10 de 14

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
25952-53-8	EDC*HCl					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,41	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	EN ISO 6341

**12.2. Persistance et dégradabilité**

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
25952-53-8	EDC*HCl				
	Biodégradabilité : aérobic. Demande chimique en oxygène (DCO)	0	28	OECD 301	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
25952-53-8	EDC*HCl	-2,98

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

**12.7. Autres effets néfastes**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 Attention - Substance non encore testée complètement.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.  
 Éviter une introduction dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

**L'élimination des emballages contaminés**

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

**Fiche de données de sécurité**


conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EDC\*HCl**


Date de révision: 26.08.2020

Code du produit: RL-1022


Page 11 de 14

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2811
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Solides, toxiques, organiques, n.s.a. (1-(3-(Diméthylamino)propyl)-3-éthyl-carbodiimide hydrochloride)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1 
Code de classement:	T2
Dispositions spéciales:	274 614
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	2
N° danger:	60
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2811
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Solides, toxiques, organiques, n.s.a. (1-(3-(Diméthylamino)propyl)-3-éthyl-carbodiimide hydrochloride)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1 
Code de classement:	T2
Dispositions spéciales:	274 614 802
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité exceptée:	E1

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2811
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (1-(3-(Diméthylamino)propyl)-3-éthyl-carbodiimide hydrochloride)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1 
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-A

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006


**EDC\*HCI**

Date de révision: 26.08.2020

Code du produit: RL-1022

Page 12 de 14

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 2811
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (1-(3-(Diméthylamino)propyl)-3-éthyl-carbodiimide hydrochloride)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1
	
Dispositions spéciales:	A3 A5
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 kg
Passenger LQ:	Y645
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	670
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	100 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	677
IATA-Quantité maximale (cargo):	200 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: 1-(3-(Diméthylamino)propyl)-3-éthylcarbodiimide hydrochloride

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Toxicité aiguë. Aucune donnée disponible

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1 Danger pour l'environnement aquatique

**Information supplémentaire**

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication. Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EDC\*HCI**

Date de révision: 26.08.2020

Code du produit: RL-1022

Page 13 de 14

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Attention - Substance non encore testée complètement.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### EDC\*HCI

Date de révision: 26.08.2020

Code du produit: RL-1022

Page 14 de 14

Le produit est destiné à la recherche, à l'analyse et à l'enseignement scientifique.  
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.